Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260414-DVPVC2026_298-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Convention pour le prêt

La Ville de Redon, représentée par son Maire, Monsieur Pascal Duchêne, agissant en vertu de la délibération n°2026-13 du Conseil Municipal du 8 avril 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Considérant que l'association LA MAPAR organise une exposition éphémère sur la Ville de Redon qui souhaite mettre en lumière des personnes connues liées à Redon, dont l'auteur Arthur Bernède et son personnage emblématique, Belphégor, ladite association souhaite bénéficier du costume de Belphégor,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la demande de prêt du costume de Belphégor,

ARTICLE 2 : de signer la convention de prêt annexée à la présente ;

ARTICLE 3 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon ;

ARTICLE 4 : que la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 14 avril 2026

Le Maire
Pascal Duchêne

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)